



Prescription créances d'eau

Par **jeep**, le **18/09/2010** à **15:55**

Bonjour,

Je suis locataire en maison individuelle dans un quartier nouvellement construit et depuis 2 ans, malgré des démarches répétées, je n'ai pas réussi à obtenir un contrat de fourniture d'eau. L'eau est fournie mais je ne reçois pas de factures. Les autres occupants de cette nouvelle rue, une dizaine, sont tous - sauf un - dans cette situation.

Question: les créances liées à cette fourniture d'eau sont-elles, après 2 ans (le fournisseur est la Lyonnaise es eaux) prescrites?

Merci de votre réponse